

## REGLEMENT DES ETUDES MEDICALES

### DIPLOME DE FORMATION APPROFONDIE EN SCIENCES MEDICALES DFASM - 2<sup>e</sup> année

ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017

#### **Article 1 : Organisation générale de la formation**

L'année universitaire est divisée en 9 périodes, alternant périodes de cours et périodes de stage à temps plein (dont une période de congé) ; chaque période couvre 5 à 7 semaines. Pour plus de détails, se référer au calendrier général de la formation.

#### **Article 2 : Organisation des enseignements théoriques**

Les enseignements théoriques comportent des matières médicales, des séminaires et des enseignements optionnels.

#### **Matières médicales sous forme d'Unités d'Enseignement**

La formation aux matières médicales s'organise de la façon suivante :

- des supports de cours à distance, sur la plateforme SIDES ;
- des séances de tutorat consacrées à des entraînements sur tablettes.

Les séances de tutorat sont **obligatoires et validantes**. Chaque séance donne lieu à une évaluation notée sur 20 ; l'ensemble des notes constitue une moyenne.

#### **Séminaire**

Un séminaire, **obligatoire**, est organisé dans le courant de l'année universitaire.

#### **Enseignements optionnels**

Un enseignement optionnel est nécessaire pour valider l'année :

- Anglais (20h),
- La relation patient-médecin (environ 12h d'ED obligatoire) ; 40 étudiants au maximum
- Epidémiologie et facteurs de risques cardiovasculaires (environ 12h)
- Initiation à la recherche clinique (entre 12 et 15h)
- Engagement étudiant

L'inscription est subordonnée à l'accord de l'enseignant responsable en fonction des places disponibles.

### Article 3 : Enseignements théoriques

Unités d'enseignement	Durée tutorat	Crédits
<b>UE 2 - De la conception à la naissance - Pathologie de la femme - Hérité - L'Enfant - L'Adolescent</b> <b>Pr Lienhardt</b>	42h	7
Module 2a : Gynécologie		
Module 2b : Pédiatrie		
<b>UE 3 - Maturation - Vulnérabilité - Santé mentale - Conduites addictives</b> <b>Pr Clément</b>	27h	5
<b>UE 4 - Perception - système nerveux - revêtement cutané</b> <b>Pr Couratier – Pr Aubry</b>	35h	6
<b>UE 5 – Handicap – Vieillesse – Dépendance - Douleur - Soins palliatifs – Accompagnement</b> <b>Pr Dantoine – Pr Daviet</b>	26h	5
<b>UE 9 - Cancérologie - Onco-hématologie</b> <b>Pr Clavère</b>	37h	6
<b>UE 12-2 : Formation générale à la recherche</b> <b>B. Marin</b>	18h (dont 16 sur tablettes)	4
+Module au choix d'anglais : aide à la compréhension des articles de LCA, supports aux séances de tutorat (inscription à la séance)	4h	

Séminaire	Durée
<b>Pertinence des soins</b> <b>Pr Melloni</b>	6h

Enseignement optionnel	Durée	Crédits
<b>Anglais*</b> <b>Mme Gautier</b>	20h	6
<b>La relation patient-médecin</b> <b>Pr Buchon</b>	12h	6
<b>Epidémiologie et facteurs de risques cardiovasculaires</b> <b>Pr Lacroix</b>	12h	6
<b>Initiation à la recherche clinique</b> <b>Pr Loustaud-Ratti</b>	12 à 15h	6
<b>Engagement étudiant</b> <b>Pr Sturtz et Pr Monteil</b>	-	6

\*L'enseignement d'anglais ne peut pas être suivi par les étudiants ayant déjà choisi cette option en DFASM1.

#### Article 4 : Modalités de contrôle des connaissances

Périodes d'enseignement	UE	Durée	Modalités examen 1ere session					Modalités examen 2e session	
			Nature épreuve	Durée	Coeff	Contrôle continu	Coeff	Ecrit	Durée
Période 2	UE 3	27h	Epreuve type ECNi* 3DP + 20 QI	2h	4	Moyenne des notes de tutorat	1	Epreuve type ECNi* 1DP + 10 QI	45 min
	UE 4	35h	Epreuve type ECNi* 5DP + 20 QI	3h	4	Moyenne des notes de tutorat	1	Epreuve type ECNi* 1DP + 10 QI	45 min
Période 4	UE 2 – Module 2b	38h	Epreuve type ECNi** 5DP + 20 QI	3h	4	Moyenne des notes de tutorat	1	Epreuve type ECNi* 1DP + 10 QI	45 min
	UE 5	26h	Epreuve type ECNi* 3DP + 20 QI	2h	4	Moyenne des notes de tutorat	1	Epreuve type ECNi* 1DP + 10 QI	45 min
Période 6	UE 2 – Module 2a	14h	Epreuve type ECNi* 2DP + 20 QI	1h30	4	Moyenne des notes de tutorat	1	Epreuve type ECNi* 1DP + 10 QI	45 min
	UE 9	41h	Epreuve type ECNi* 5DP + 20 QI	3h	4	Moyenne des notes de tutorat	1	Epreuve type ECNi* 1DP + 10 QI	45 min
	UE 12-2	19h	1 épreuve type LCA 2 DP LCA	3h	4	Moyenne des notes de tutorat	1	1 épreuve type LCA 1 DP LCA	1h30

\* Une épreuve de type ECNi comprend des dossiers progressifs (DP) et des questions isolées (QI). Un dossier progressif est composé de 15 questions au maximum ; chaque question est composée, en général, de 5 items.

Enseignement optionnel	Modalités examens 1ere session		Modalités examens 2e session	
	Nature	Durée	Nature	Durée
<b>Anglais</b>	Oral noté sur 20	20 min	Oral noté sur 20	20 min
<b>La relation patient-médecin</b>	Epreuve écrite notée sur 20	1h	Epreuve écrite notée sur 20	1h
<b>Epidémiologie et facteurs de risques cardiovasculaires</b>	présentation orale d'un travail noté sur 20	20 à 30 min	présentation orale d'un travail noté sur 20	20 à 30 min
<b>Initiation à la recherche clinique</b>	Oral et/ou écrit	1h	Oral et/ou écrit	1h
<b>Engagement étudiant</b>	Rapport (5 à 10 pages) et présentation orale (20 min)		Oral	

## **Article 5 : Validation des enseignements théoriques**

Deux sessions d'examen sont organisées au cours de l'année universitaire selon un calendrier défini, au début de l'année universitaire, par le conseil de faculté. La première session d'examen est organisée en plusieurs étapes, la dernière semaine de chaque période de cours, selon les enseignements suivis durant cette période.

### **Unités d'enseignement**

Chaque UE fait l'objet d'une note sur 20, en première session, résultant de :

- la note de l'évaluation terminale type i-ECN (ou la moyenne des notes des épreuves relatives à une même UE) ;
- et de la moyenne des notes de tutorat.

En deuxième session, chaque UE ou module constitutif d'UE, est validé par une épreuve unique de type ECNi.

Sont admis tous les étudiants ayant obtenu une note supérieure ou égale à 10/20 à chacune des UE sans note inférieure à 8 sur 20 à l'une des modules constitutifs d'UE.

Tous les étudiants ayant obtenu une note inférieure à 10/20 à une UE ou une note inférieure à 8 sur 20 à l'un des modules constitutifs d'UE repassent en deuxième session les modules et/ou UE inférieurs à 10 sur 20.

En cas de redoublement, les UE validées sont conservées.

En fin de période d'examens, les résultats partiels des UE (modules constitutifs d'UE) sont transmis de la façon suivante :

- « collé » pour une note inférieure à 8
- + pour une note supérieure à 10
- - pour une note comprise entre 8 et 10

### **Enseignements optionnels**

Les étudiants sont admis à l'enseignement optionnel s'ils ont obtenu au moins la note de 10 sur 20.

En cas de redoublement, la validation de l'enseignement optionnel est conservée.

### **Séminaires**

Les séminaires ne font pas l'objet d'un contrôle de connaissances individualisé. Des questions peuvent porter, lors des épreuves, sur des sujets abordés lors des séminaires.

La participation aux séminaires organisés durant l'année est obligatoire et sera contrôlée par une liste d'appel ou par une connexion sur tablette, selon le cas.

En cas de redoublement, la validation des séminaires est conservée.

## **Article 6 : Validation des stages**

Cinq stages de 5 à 6 semaines sont organisés durant l'année de DFASM2. Chaque stage donne lieu à une évaluation composée d'une appréciation globale du tuteur et de 2 notes sur 20 :

- une note correspondant à une épreuve clinique au lit du patient répondant à un objectif ECN (oral) (30 minutes de présentation),
- une note de présentation orale (sur power point) d'un cas clinique répondant à un objectif ECN (20 minutes de présentation).

La validation des stages est accordée si la moyenne des deux notes est supérieure ou égale à 10 ET si l'appréciation du tuteur de stage est positive. Chaque stage validé permet l'obtention de 2 crédits.

La validation des stages concourt à l'obtention d'une UE Stages et gardes indispensable pour valider le deuxième cycle.

En cas de stage invalidé, une session de rattrapage est organisée sous la forme d'une nouvelle épreuve clinique au lit du patient et/ou d'une nouvelle présentation orale d'un cas clinique.

Tout stage invalidé donne lieu à redoublement.

Se référer au règlement des stages hospitaliers et gardes pour plus de détails.

En cas de redoublement, tous les stages devront être refaits.

#### **Article 7 : Admission dans l'année supérieure**

Sont admis à s'inscrire en DFASM3, les étudiants ayant validé :

- tous les stages hospitaliers afférents à cette année d'études,
- toutes les unités d'enseignement,
- l'enseignement optionnel,
- les séminaires organisés durant l'année.

#### **Article 8 : Inscriptions au deuxième cycle**

Nul ne peut prendre plus de six inscriptions en vue du diplôme de formation approfondie en science médicales. Aucune des 3 années d'études ne peut faire l'objet de plus de trois inscriptions.

#### **Article 9 : Obligations réglementaires lors des examens**

Tout candidat qui a répondu à l'appel de son nom au début d'une épreuve est considéré comme ayant subi cette épreuve.

Les candidats doivent respecter les heures de convocation aux épreuves. Il appartient au responsable de l'épreuve de décider si l'accès à la salle d'un candidat arrivant en retard est compatible avec le bon déroulement de l'épreuve. Cette tolérance ne peut pas dépasser 20 minutes après le début de l'épreuve et, en aucun cas, elle n'entraînera un temps de composition supplémentaire.

Les téléphones portables doivent être éteints et enfermés dans les sacs ou porte-documents ainsi que les ordinateurs, les PDA, les baladeurs, les oreillettes, les bouchons d'oreille, les montres électroniques connectées et tout autre matériel électronique..., le tout déposé devant l'estrade avec les vêtements et effets personnels.

Les étudiants porteurs d'un couvre-chef feront l'objet d'un contrôle visant à s'assurer qu'aucun moyen de télétransmission ne s'y trouve dissimulé. Ces contrôles seront effectués avant et pourront l'être pendant les épreuves, sur demande d'un surveillant.

Le non-respect de ces dispositions sera considéré comme une tentative de fraude et une procédure disciplinaire sera engagée contre son auteur.

---

SOU MIS AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL DE GESTION SIEGEANT EN FORMATION  
PLENIERE LE : jeudi 7 juillet 2016

APPROUVE LE : jeudi 7 juillet 2016